

*A*lfortville

CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 08 octobre 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



(VAL-DE-MARNE)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

du jeudi 8 octobre 2020

Le jeudi 08 octobre 2020, à 18 heures 30, Salle de Convivialité (POC)

Le Conseil Municipal d'Alfortville, légalement convoqué par Monsieur le Maire le Mercredi 30 octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en Salle de Convivialité du POC d'Alfortville, sous la présidence de M. Luc CARVOUNAS.

Présents :

M. Luc CARVOUNAS, M. Julien BOUDIN, Mme France BERNICHI (à partir de DEL2020_136), M. Garo KHACHIKIAN, Mme Fatima KHALLOUK, M. Serge FRANCESCHI, Mme Isabelle SANTIAGO, M. Etienne FILLLOL, Mme Catherine de RASILLY, M. François VITSE, Mme Julie GOMES-CORDESSE, M. Philippe CAR, Mme Deborah ZABOUNIAN, M. Michel OUAZANA, Mme Khadija OUBOUMOUR, M. Saro MARDIRYAN, Mme Catherine KERKAERT, M. Roger TISSEYRE, Mme Jacqueline LETOUZEY, Mme Dominique LAURET, Mme Marie KABAYAN, M. Jean-Pierre BOUYER, Mme Geneviève CHARPANTIER, M. Emmanuel SEROT, M. Frederik KOSDIKIAN, Mme Marie VINGRIEF, M. Pierre UGHETTO, Mme Hamida ESSAIDI, Mme Armelle ROLLAND, M. Mohamed CHIKOUCHE, Mme Faiza TAYEB-HAMMANI, M. Raphaël LEVÈQUE, Mme Louisa SOSSOU, M. Elias GEOFFROY, M. Grégoire VERNY, M. Jonathan ROSENBLUM, Mme Yaëlle REYNAUD, Mme Armelle NAMY, M. François TRONCHE, Mme Lara BAKECH, Mme Eléonore DECLERCQ

Absents : Mme France BERNICHI (jusqu'au point DEL2020_135)

Procuration(s) :

M. VINCENT MULIER DONNE PROCURATION **À M. JONATHAN ROSENBLUM, M. CÉDRIC TARTAUD-GINESTE** DONNE PROCURATION **À MME ELÉONORE DECLERCQ**

SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE: Mme SANTIAGO

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés portant « ORGANISATION D'UN SERVICE D'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DES ECOLES D'ALFORTVILLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE avec l'association LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL DE MARNE, sise 88 rue Bourdarias à Alfortville (94 140) pour les lots 1 et 2 .

Article 2 : de déclarer que ces marchés publics sont conclus selon la technique d'achat des accords-cadres à bons de commandes sans seuil minimum ni maximum annuel de commande pour le lot 1 et pour le lot 2.

Article 3 : d'inscrire les dépenses inhérentes aux présents marchés publics aux budgets communaux 2020 et suivants.

DEL2020_171 **INFORMATION DE LA LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Sur le rapport de M. Luc CARVOUNAS, Maire, au nom de la Commission Finances, Nouvelles technologies, Personnel, Intercommunalité

Le Conseil Municipal

Prend acte

Article unique : de prendre acte de la communication qui lui est faite de la liste de décisions prises.

DEL2020_172 **VŒU RELATIF À LA GUERRE MENÉE PAR LES FORCES ARMÉES AZÉRIES À L'ENCONTRE DES MILITAIRES ET DES POPULATIONS CIVILES DE L'ARTSAKH ET DE L'ARMÉNIE**

Sur le rapport de M. Frederik KOSDIKIAN, Conseiller municipal, au nom de la

Le Conseil Municipal

Décide

A l'unanimité

Article 1 : de reconnaître la République d'Artsakh, car c'est la seule possibilité de garantir leur sécurité.

Article 2 : de participer à l'élan de solidarité internationale, en accordant une aide exceptionnelle à la République d'Artsakh.

DEL2020_173 **VŒU CONTRE LE PROJET DE LOI REMETTANT EN CAUSE L'INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES**

Sur le rapport de M. François VITSE, Adjoint au Maire, au nom de la

Le Conseil Municipal

Décide

à la majorité

ALFORTVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

VŒUX RELATIF A LA SITUATION EN ARTSAKH (HAUT KARABAKH)

Alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous assistons depuis dimanche 27 septembre à une guerre sans précédent menée par les forces armées azéries appuyées par des forces turques et djihadistes à l'encontre des militaires et des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie.

Cette terre, berceau du christianisme, partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien. Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline elle fût en 1921 rattachée à l'Azerbaïdjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques Socialistes Soviétiques à muer en états indépendants aussitôt reconnus par le droit international. Suite à référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi République indépendante. L'Azerbaïdjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95% d'arméniens, engagea alors une guerre sans merci. A l'échelle internationale le « Groupe de Minsk », avec pour coprésidents la Russie, la France et les Etats Unis, fût créé afin d'œuvrer à une solution pacifique, ce dans un contexte de ruptures incessantes par l'Azerbaïdjan d'un précaire « cessez le feu ».

A la suite des attaques de 2016 et de celles de juillet dernier, le sombre voile du mal tente à nouveau d'obscurcir le ciel de l'Artsakh avec cette fois-ci une noirceur nouvelle : celle du ciblage de populations civiles, à l'appui d'une puissance de feu débridée.

Le comportement des dirigeants des puissances agressantes atteste que « l'esprit de 1915 » qui a prévalu au génocide des arméniens sévit encore aujourd'hui. Tout comme l'emploi de mercenaires djihadistes importés de Syrie via la Turquie et aujourd'hui envoyés à l'assaut des arméniens d'Artsakh, le gouvernement turc en 1915 n'avait-il pas eu recours à des criminels libérés des geôles pour être dirigés contre la population arménienne ? Il est de la responsabilité morale du monde entier d'en prendre conscience afin de ne pas être spectateur et ainsi complice d'un second génocide !

Sur fond d'intérêts géostratégiques de puissances mondiales et régionales, la poudrière attisée par la Turquie peut mettre à mal très rapidement l'OTAN et l'Europe et conduire subrepticement à un conflit d'ordre mondial.

Le sort de l'Artsakh et de l'Arménie, ce territoire chrétien positionné aux confins orientaux des portes de l'Europe, adresse bien au-delà du devenir de ses seuls habitants. De notre attitude face à ce « pan-turquisme néo-ottoman » rampant depuis plus d'un siècle et aujourd'hui libéré par les paroles et les actes impudents de dirigeants belliqueux, c'est notre propre avenir, de Français et d'Européens, qui est engagé. Qu'il soit accordé à tous d'en avoir la juste conscience et d'imposer par tous les moyens nécessaires un arrêt de l'agression de l'Artsakh.

Nous saluons l'attitude positive de la France qui en appelle à un cessez le feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix, plaçant de surcroit Europe et Otan face à leurs responsabilités respectives.

La neutralité d'action de la France, de l'Europe et de l'OTAN, face à une Turquie et à un Azerbaïdjan dont l'objectif commun serait l'éradication de la population arménienne aux fins d'une « unité éthiquement pure » du Bosphore à la mer Caspienne est insoutenable aujourd'hui et devant l'histoire.

Les arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libre et en paix sur leurs terres ancestrales.

Alfortville, fidèle aux valeurs humaines et démocratiques manifestées de longue date par des liens étroits entre les peuples, via jumelages et charte d'amitié, soucieuse de la paix mondiale pour laquelle la France est en première ligne et à la suite de la digne démonstration du rassemblement pour la paix du dimanche 04 octobre 2020 qui, en présence du Président François Hollande a réuni plusieurs milliers de personnes, formule les vœux suivants :

1. Reconnaissance par la France de la République d'Artsakh, gage de sécurité pour ses populations, de stabilité régionale et mondiale,
2. Participation à l'élan de solidarité international, en octroyant une aide exceptionnelle à la République d'Artsakh.

Garó Khachikian

Déborah Zabounian

Saro Mardiryan

Marie Kabayan

Frédéric Kosdikian

Maire Adjoint

Maire Adjointe

Maire Adjoint

Conseillère Municipale

Conseiller Municipal